

Convention de partenariat NOMAD, le bus de médiation.

Entre :

Le CCAS de WAVRIN, domicilié Mairie de WAVRIN - CS 80070 - 59536 WAVRIN Cedex représenté par Madame Carmen PLANCO, agissant en sa qualité de Vice-Présidente et pour le compte du CCAS ci-après désigné « CCAS de WAVRIN ».

Et :

INTERFACES, association de loi 1901 dont le siège est situé au 70 Rue Léon Blum à Lille, représenté par son Président Monsieur Dominique DAMS.

Il a été préalablement exposé que :

INTERFACES est une association de médiation sociale créée en 1997.

Comme défini à l'article 2 de ses statuts, son but est d'innover avec les entreprises pour lutter contre l'exclusion, la pauvreté et les discriminations. Pour cela elle agit au quotidien avec les organismes publics, les entreprises, les relais, les prescripteurs et les habitants.

A travers ses actions, INTERFACES vise à anticiper et accompagner les situations sociales et sociétales en s'appuyant sur une posture de tiers médian, des compétences et un réseau d'acteur.

L'association crée, développe et accompagne des antennes INTERFACES en tous lieux de la région Hauts de France et notamment dans les quartiers en difficulté.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines : l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus communaux. C'est surtout un lieu d'accueil, d'écoute et d'aide aux personnes en difficulté.

En conséquence, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le CCAS de WAVRIN et l'Association INTERFACES en ce qui concerne la tenue d'une permanence par INTERFACES au moyen d'une plateforme mobile d'accueil appelée NOMAD (Nouvelles Opportunités de Médiation et d'Accès aux Droits).

Article 2 : Engagements réciproques

Le CCAS de WAVRIN s'engage :

A autoriser gratuitement le stationnement de la plateforme mobile d'accueil selon un planning établi en accord avec les deux parties.

***** avec possibilité de changement en cours de convention.***

- A demander
 - ✓ L'intervention du médiateur
 - En lien avec les factures des fournisseurs d'énergie, d'eau.
 - En appui pour l'envoi de courrier, actualisation sur les sites des services publics...
 - Pour des actions de médiation.
 - Avec la possibilité de programmer des visites à domicile.

- A solliciter
 - ✓ La participation d'INTERFACES lors d'évènements ponctuels se déroulant sur son territoire.
- A communiquer
 - ✓ Au sein de tous les supports institutionnels dont elle dispose sur le partenariat et la tenue des permanences.
 - ✓ Pour faire connaître son partenariat avec INTERFACES auprès de ses partenaires institutionnels, associatifs, ...
- A demander la possibilité de programmer
 - ✓ Des visites à Domicile.
 - ✓ Des ateliers collectifs.

L'association INTERFACES s'engage à :

- ✓ Assurer une permanence aux dates et horaires fixés ci-dessus, dans le respect des objets fondamentaux figurant dans ses statuts.
- ✓ Relayer auprès des habitants l'information sur le fonctionnement de ses services et évènements municipaux (horaires, lieux, services proposés, ...)
- ✓ Relayer auprès de l'habitant l'information sur le fonctionnement des services et évènements proposés par les partenaires du CCAS de WAVRIN.
- ✓ Assurer une présence lors d'évènements ponctuels organisés par le CCAS de WAVRIN.

Article 3 : Modalités de mise en œuvre et suivi de la convention

Afin de réunir les conditions d'une mise en œuvre dynamique de ce partenariat, les parties s'engagent à une concertation régulière et réciproque.

Pour la mise en œuvre, les parties s'engagent à mettre en place une réunion annuelle, afin de faire le point sur l'activité développée par le partenariat.

Article 4 : Obligation de discrétion

Les parties s'engagent à considérer comme confidentiels tous les documents, les informations et les données, quel qu'en soit le support, qu'elles échangent à l'occasion de la réunion de suivi.

Article 5 : Durée de la convention et condition de résiliation

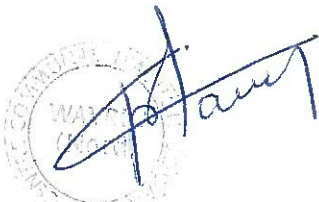
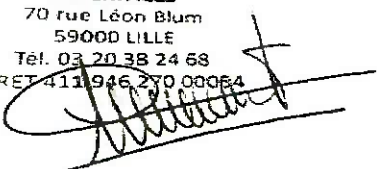
La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle sera renouvelée chaque année par tacite reconduction en fonction des plages d'occupation du véhicule NOMAD qui devront nous être communiquées par Interfaces.

En cas de manquement de l'une ou l'autre partie à ses engagements contractuels, la convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception par la partie à l'initiative de la résiliation.

Article 6 : Avenant et modification

Toute modification concernant l'un des articles de la convention fera l'objet d'un avenant.

Fait à Lille, le 10 décembre 2022.

Le CCAS de WAVRIN représenté par sa vice présidente Madame Carmen PLANCO 	INTERFACES, représentée par son président Monsieur Dominique DAMS. INTERFACES 70 rue Léon Blum 59000 LILLE Tél. 03 20 38 24 68 SIRET 411 946 270 00054 
--	--

Convention INTERFACES

Annexe 1 - 2023

Le CCAS de WAVRIN s'engage :

- A autoriser gratuitement le stationnement de la plateforme mobile d'accueil véhicule utilitaire de marque Citroën - modèle jumper - immatriculé : ED-931-WJ

Dates de permanences sur la commune :

1^{er} semestre 2023

- Parking rue des roseaux – côté écoles (permanence secours populaire) – après-midi : **Les lundis 3 avril, 15 mai**
- Place de l'Eglise le matin / Parking salle des fêtes l'après-midi (permanence restos du cœur)
Les mardis 18 avril, 23 mai

2^{ème} semestre 2023

Dates à définir ultérieurement

